

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 003-1566/17/BM

**■ Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation d'aménagements routiers sur les RD 10 et RD 64 d'Aix-en-Provence dans le cadre du Bus à haut niveau de service (BHNS) ligne B
MET 17/2586/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de ligne B de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS, L'Aixpress) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Cette opération vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire du Pays d'Aix dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartier. Desservant les grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, cette ligne de BHNS reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

Cette opération induit des aménagements et un nouveau partage modal de l'espace de voirie visant à faciliter la progression du BHNS sur la RD 64 et la RD 10 en direction de la commune d'Aix-en-Provence. Par voie de conséquence, le projet de BHNS impacte la voirie départementale et implique la passation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage autorisant la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à intervenir sur le domaine public routier départemental pour y réaliser les aménagements nécessaires au projet de Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence.

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017



Plan de localisation
Rond point Lieutenant Colonel Jean-Pierre



Tracé de la ligne B de BHNS « L'Aixpress »

En ce sens, il est proposé d'approuver la convention opérant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département des Bouches-du-Rhône vers la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la réalisation des aménagements routiers rendus nécessaires par le projet de ligne B de BHNS d'Aix-en-Provence sur les voiries départementales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 54-704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite Loi MOP) ;

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

- La délibération n°2015-A204 du Conseil communautaire de la CPA du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de ligne B de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Département des Bouches-du-Rhône relativement aux aménagements routiers à réaliser dans le cadre du projet de ligne B de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'Aix-en-Provence.

Article 2 :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence sera le maître d'ouvrage principal de ladite opération.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS